

# COMPTE RENDU

## DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 NOVEMBRE 2018

### **I. APPROBATION DU PROCES – VERBAL**

Le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

*Toutes les délibérations qui suivent ont été adoptées à l'unanimité.*

### **II. BATIMENTS – EQUIPEMENTS COMMUNAUX**

#### **II.1. Salle Terrain synthétique – Choix de la Maîtrise d'Œuvre**

La proposition de maîtrise d'œuvre de la société Sport Initiatives a été retenue pour accompagner la commune dans le projet de réalisation d'un terrain de football synthétique au complexe sportif Pierre de Coubertin. Le montant des honoraires est fixé forfaitairement à 22 250 € HT.

#### **II.2. Démolition et désamiantage des bâtiments préfabriqués de l'école publique**

Les travaux de démolition – désamiantage des bâtiments préfabriqués présents sur le site de l'école privée seront réalisés par l'entreprise CHARIER TP pour un montant de 36 110 € HT.

#### **II.3. Mise à disposition de locaux pour les collectes de sang**

Le CCAS a pris, depuis quelques années, le relais de l'association Familles Rurales pour l'organisation du don de sang à La Séguinière. Le planning des collectes est établi par l'Etablissement Français du Sang en accord avec la mairie et en coordination avec le Centre Communal d'Action Sociale.

Pour l'organisation par l'EFS de collectes de sang ou de manifestation de promotion du don de sang, M. le maire est autorisé à signer une convention de mise à disposition de la salle des Fêtes.

#### **II.4. Calcul des charges locatives du presbytère**

La paroisse verse annuellement à la commune, au cours du mois de décembre, une somme correspondant à la prise en charge de la contribution foncière de la partie du presbytère qu'elle occupe, de l'assurance incendie et du loyer.

Les presbytères qui ont été attribués aux communes en application de la loi du 9 décembre 1905 ne sont en effet pas considérés comme des dépendances des édifices affectés au culte et font donc partie du domaine privé communal ; ils sont soit loués ou aliénés mais ils ne peuvent être mis gratuitement à disposition d'un ministre du culte.

Le montant du loyer annuel est actualisé en fonction de l'IRL (Indice Référence des Loyers), il est porté pour l'année en cours à 1 095 €.

### **III. URBANISME – VOIRIE - ENVIRONNEMENT**

#### **III.1. Réparation d'ouvrage d'éclairage public**

Le Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire, suite à une demande des services municipaux, doit intervenir pour remplacer 3 spots de sol de couleur bleu qui marquent visuellement la liaison entre la mairie et l'espace Prévert rue Abbé Chauveau. Le coût de la prestation s'élève à 477,84 € (net de taxe) mais au regard du règlement financier entre la commune et le SIEMML, le montant du fonds de concours à verser par la commune sera de 358,38 €.

#### **III.2. Convention avec l'AdC pour la mise à disposition de conteneurs**

La commune est assujettie à la Redevance Spéciale Déchets (RDS) appliquée pour une production de déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères supérieures à 1 000 litres.

Or, le changement de fréquence de la collecte désormais de 1 passage toutes les 2 semaines oblige à revoir la convention. Désormais, 7 bacs de 660 litres seront mis à disposition, soit un volume de 4620 litres collecté tous les 15 jours.

### III.3. Mutualisation du service Evènement - Propreté

Les services de l'agglomération du choletais propose une convention de mutualisation complémentaire pour donner la possibilité aux communes membres de bénéficier des moyens humains et matériels de l'intercommunalité lors d'organisation d'évènements locaux. Les communes peuvent en effet avoir besoin, pour des manifestations et fêtes populaires, de podiums, de tribunes, de marabout, de tables et de chaises....

M. le maire est donc autorisé à signer une convention, fixant le coût de la mise à disposition des équipements et de la main d'œuvre nécessaire à l'installation.

## IV. ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

### IV.1. Projet Educatif De Territoire (PEDT) incluant le Plan Mercredi

Le PEDT est une démarche au service d'une éducation globale des enfants et des jeunes. Il est l'expression d'une volonté commune autour de valeurs et d'objectifs partagés. Il est le résultat d'un travail collaboratif impliquant l'investissement de tous les acteurs locaux dans le cadre d'une cohérence éducative.

La commune, après avoir défini les orientations de son Projet Educatif Territorial le 10/2/2014, en a arrêté le contenu le 10/6/2014. La convention triennale a été renouvelée, sans changement d'organisation, le 9/5/2017. Toutefois, la décision prise le 15/1/2018 de revenir à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018/2019 nécessite de construire un nouveau PEDT notamment avec le label Plan mercredi.

L'offre éducative de qualité doit aussi concerner le mercredi et le ministère de l'éducation propose aux communes en charge du périscolaire de signer un projet éducatif de territoire labellisé « Plan mercredi ».

La commune adhèrera à la charte qualité du Plan Mercredi afin d'assurer, par l'intermédiaire du CALS (Centre Animation La Séguinière) la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le PEDT et veiller, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

### IV.2. Décision modificative n°2 au budget

Des modifications sont apportées afin d'ajuster des crédits ouverts et d'ouvrir des crédits complémentaires pour certaines opérations. L'ensemble des modifications représente une hausse de 96 000 € de la section de fonctionnement et de 552 500 € de la section d'investissement.

### IV.3. Prise en charge de frais de formation des associations

Les demandes de prise en charge de formations déposées par les associations sportives de La Séguinière, retenues sont :

Associations	Montant
Gymnastique ASEG	156,00
ChristoSéguinière Foot	583,00
Saint Louis Basket	1 535,00
<b>Total</b>	<b>2 274,00</b>

### IV.4. Aide aux sinistrés de l'Aude

La commune exprime sa solidarité avec les collectivités et populations touchées par les évènements climatiques qui ont frappé le département de l'Aude le 15/10/2018. Une subvention exceptionnelle de 1 500 € sera versée au CCAS de la commune de Conques-sur-Orbiel. Cette commune fait partie de celles qui ont été le plus durement touchées. Des torrents d'eaux ont envahi les rues de ce village de 2 300 habitants faisant des morts et de très nombreux dégâts.

### IV.5. Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Le conseil municipal a approuvé le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées relatif aux dernières évolutions de compétences et de périmètre. Le montant global des charges transférées à cette occasion s'élève à 433 598 € en année pleine.

### IV.6. Composition de la commission de contrôle de la liste électorale

La réforme de la gestion des listes électorales confie désormais aux communes la décision d'inscription et de radiation de ces listes et crée une commission de contrôle qui doit s'assurer à posteriori de la régularité de la liste électorale. Une liste comprenant 5 élus titulaires et 5 suppléants sera proposée au Préfet, représentant de l'Etat, chargé de nommer les membres de chacune des commissions de contrôle du département.

#### IV.7. Ouverture dominicale des commerces pour l'année 2019

Le conseil municipal émet un avis favorable à 7 ouvertures dominicales en 2019 des commerces de détail d'équipement de la maison (arts de la table, ameublement, électroménager, linge de maison...) et d'équipement de la personne (vêtement, chaussure, chapeaux, montres...). Les dates arrêtées sont les dimanches 13 et 20 janvier, 30 juin, les 1er, 8, 15 et 22 décembre 2019.

#### IV.8. Convention de restauration des enfants du CISPA (Ribou)

L'AdC donne la possibilité à l'ensemble des écoles primaires de l'agglomération de bénéficier des activités sportives et éducatives organisées au Centre d'Initiation des Sports de Plein Air (CISPA) de Cholet. Lors des classes de découverte, les activités se déroulant sur une journée complète, les élèves restent déjeuner à la cantine du CISPA. Aussi, afin de conserver un système simple à l'utilisation pour toutes les écoles, les élèves utilisent les tickets de cantine de la commune pour bénéficier des repas des classes vertes de Ribou. Les enfants bénéficiant d'un abonnement les jours de déjeuner au CISPA se verront délivrer par la mairie un ticket spécial abonnement.

### V. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES

#### V.1. Guy BARRÉ :

Informe que la commission Finances – Administration Générale s'est réunie le mercredi 31/10 pour notamment discuter des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance mais également évoqué d'autres questions qui seront présentées lors du conseil du 10/12 :

- Les tarifs communaux 2019 (une hausse de 2% du tarif des locations de salle sera proposée),
- La mise en place d'un nouveau régime indemnitaire pour le personnel communal que les communes ont l'obligation de substituer à l'existant. La particularité de ce dispositif, qui prendra effet au 1/1/2019, est d'introduire une part variable (entre 10 et 15% des primes existantes) en fonction de la manière de servir.

La CAF a communiqué le montant de la prestation de service Contrat Enfance Jeunesse 2017. C'est une somme de 81 739,64 euros, conforme aux prévisions, qui sera prochaine versée sur le compte de la commune au trésor public.

La première rencontre avec la maîtrise d'œuvre retenue pour le lotissement « Le Bordage » aura lieu fin novembre. Cette réunion doit permettre d'arrêter les orientations d'aménagement, préalable au travail d'esquisse du projet. Est invité à la rencontre, la commission Urbanisme & Travaux élargie à l'ensemble du conseil municipal.

#### V.2. Yolaine BOSSARD :

Informe de sujets intéressant le cadre de vie et l'environnement :

- Le C.A.L.S. fera avec les enfants le 21/11 une animation « réduction des déchets » avec un ambassadeur de tri du service déchets de l'ADC. Elle se déroulera à la maison d'accueil dans le cadre de la semaine de réduction des déchets européenne SRDE 2018.
- Deux actions du parcours éco-citoyen se sont déroulées en octobre. Maintenant, les enfants vont commencer leurs actions citoyennes organisées avec les maîtresses et les bénévoles.
- Les plantations d'arbres avec Mission Bocage auront lieu le mardi 27 novembre, en bas du chemin des pêcheurs, près du Moulinard. Le service technique avait déjà préparé les emplacements pour les plantations de fruitiers variés et d'arbustes. Une installation de tables de pique-nique est prévue pour l'été prochain afin de proposer aux habitants un autre espace de détente en bord de Moine.
- Une animation « Bike and Run et environnement » est prévue, fin mars, un dimanche matin. Le but est de sensibiliser les habitants au « respect de l'environnement » tout en faisant une activité sportive.

Par ailleurs, la préparation du marché de Noël qui aura lieu le dimanche 16/12 de 9h00 à 13h00 est en bonne voie. Tous les habitants sont invités à ce rendez-vous de convivialité. Le programme (exposants, animations...) sera présenté dans le prochain bulletin municipal

Le planning de présence des commerçants pour les mois de novembre et décembre est le suivant :

Dates	Légumes	Poissons	miel	Pommes du producteur	Produits de terroirs	Jus de fruits et P.de terre Sandogo	Rempaillage	Vêtements pour aînés
21/11	X	X	X		X	X	X	X
28	X	X		X		X		
5/12	X	X	X		X	X	X	
12	X	X		X		X	X	
19	X	X				X		X
26	X	X		X				

Un nouveau commerçant de vêtements de grandes tailles vient tous les quinze jours. Il s'agit de la boutique « GALY ». Elle sera présente le 14 et le 28 novembre. N'hésitez pas à vous faire plaisir, les vêtements sont variés, très faciles à porter et à entretenir. Tous les conseils vous seront donnés...

Elle informe enfin que depuis le 2/11/2018 et jusqu'au 16/5/2019 une consultation publique est lancée par le comité de bassin Loire – Bretagne sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation :

- Les questions importantes et le programme de travail pour la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire–Bretagne 2022-2027.
- Les questions importantes sur le programme de travail et le calendrier pour la révision du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire – Bretagne 2022-27 ainsi que l'évaluation préliminaire des risques d'inondation et la sélection des territoires à risque d'inondation important.

Tous les documents de la consultation sont téléchargeables sur le site [www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr) ainsi qu'un questionnaire en ligne pour les réponses des citoyens.

### **V.3. Serge GUINAUDEAU :**

Fait part des sujets abordés en commission Urbanisme et Travaux, le 30/10, qui n'ont pas fait l'objet d'une question inscrite à l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal :

- Demande d'estimation sollicitée auprès du Syndicat d'Energie de Maine-et-Loire pour réaliser en priorité (dans le programme de rénovation) l'effacement des réseaux du lotissement de Bel Air, de la rue Georges Clémenceau et, en fonction du budget alloué, une partie du lotissement de la Surchère.
- Situation sur l'avancement des travaux d'extension et de réhabilitation de la salle de l'Arceau : les locaux de rangements en cours d'achèvement vont permettre aux associations utilisatrices de pouvoir stocker leur matériel. Par ailleurs, les responsables des associations concernées sont conviés à la réunion de chantier au cours de laquelle seront présentés les matériaux et coloris envisagés par le maître d'œuvre pour l'intérieur du bâtiment. Une réflexion est également en cours pour la réalisation d'un plateau sécuritaire au carrefour de la rue du Paradis et la rue des Myosotis, l'aménagement devra intégrer des stationnements et un nouvel éclairage.

Serge GUINAUDEAU dit avoir participé, le 15/10, à la commission intercommunale chargée d'attribuer le marché pour le contrôle du mobilier sportif. L'adhésion de la commune à ce groupement de commandes proposé par l'AdC permettra de diminuer légèrement le coût de la prestation mais surtout de s'assurer de réaliser dans les délais ce contrôle obligatoire.

Il informe par ailleurs que les travaux du cimetière commandés à l'entreprise de travaux publics Eurovia sont terminés. Ils consistaient à :

- Création d'allées revêtu d'un enrobé afin de permettre un accès aisé aux personnes à mobilité réduite mais aussi limiter les surfaces à désherber.
- Pose de bordures en délimitation des allées pour mieux capter les eaux pluviales et limiter ainsi l'érosion des sablons entre tombes.

Les employés municipaux réalisent actuellement les travaux de finition :

- Pose de 4 bancs
- Installation d'un panneau d'information (pour l'affichage du plan du cimetière, le règlement, les reprises de concessions...)
- les plantations afin d'apporter du fleurissement et limiter les surfaces à désherber, des essais de plantations entre les tombes sont à l'essai.

### **V.4. Marie-Odile EDOUARD :**

Informe qu'elle assistait le mardi 16 octobre au conseil d'école maternelle. Il y a à la rentrée 115 élèves pour 4 classes. L'intégration de la dernière ATSEM recrutée se passe bien et l'équipe fonctionne parfaitement. Les nouveaux horaires sont satisfaisants aux yeux de l'équipe enseignante.

Le jeudi 18 octobre, c'était au tour du conseil d'école élémentaire. L'école comprend à la rentrée 197 élèves pour 8 classes. Les enseignantes se mobilisent cette année sur une action jardinage. Elles se montrent très intéressées par le projet du City stade qui leur évitera de longs déplacements jusqu'à Coubertin. Elles sont également satisfaites de l'équipement informatique mis en place.

Le mercredi 24 octobre avait lieu le Conseil d'Administration de la Maison d'Accueil. Il était centré sur le budget 2019 qui ne présente pas de difficulté particulière. Par ailleurs l'établissement prévoit de gros travaux d'agrandissement et de rénovation. Le projet esquissé par l'architecte doit s'adapter à l'enveloppe allouée de 5,5 millions. Le financement se fait avec un emprunt ce qui entraînera une hausse lissée des tarifs d'hébergement.

## **V.5. Philippe BOUCHET :**

Informe des travaux et réunions auxquels il a contribué au cours de ces dernières semaines :

- 10/10/2018 : inauguration de la FTTH à la Séguinière (armoire sur le parking de la poste) avec les élus de l'AdC, Orange et CIRCEE, prestataire Orange pour l'installation de la fibre. Puis réunion publique sur la fibre au théâtre avec Orange. Les différents opérateurs avaient été invités pour la réunion. Les habitants sont venus nombreux pour se renseigner et poser leurs questions.
- 12/10/2018 : Visite découverte du musée d'art et d'histoire de l'agglomération du Choletais en soirée. Beaucoup d'habitants du Choletais n'ont jamais mis les pieds au musée. Les Ziniérais ont pu avoir ainsi la possibilité de découvrir les lieux.
- 20/10/2018 : Inauguration de la restauration de l'autel de la Vierge par l'association Histoire et Patrimoine dans l'église de la Séguinière.
- 27/10/2018 : Sur les 6 participants au concours organisé par la mairie sur internet, a été remis samedi matin à la mairie un t-shirt aux 2 gagnants qui ont donné le nombre de barrières le plus proche du nombre réel installées. Philippe Moreau avec 910 barrières estimées et Sarah Dixneuf avec 717 barrières estimées.
- 11/11/2018 : Cérémonie commémorative du 11 novembre 1918.

## **V.6. Agnès BRUCHE :**

Signale que la commission sport et culture s'est réunie pour préparer la semaine culturelle prévue début mars avec pour thème l'Europe.

Au sujet des manifestations qui se sont déroulées récemment, elle revient sur :

- La conférence proposée par Monsieur GUILLOU sur la grande guerre qui a réuni plus d'une cinquantaine de personnes dont des choletais.
- Les deux séances cinéma vacances scolaires ont également rencontré leur public. Une bonne centaine de personnes a été accueillie à chaque fois, cela conforte la décision prise de privilégier le cinéma pour enfants.
- La randonnée du bouchot et fête du boudin a pour sa part attiré près de 3 400 personnes. Vélos et randonneurs ont profité du soleil et des sentiers de la Séguinière, la manifestation s'est prolongée l'après-midi avec les spectacles du Comité des Fêtes. Elle souligne le remarquable travail effectué par les associations Club Cyclo et Comité des Fêtes ainsi que leur bon partenariat.
- Le concert de Trompes et Orgues organisé à l'église Notre Dame de l'Assomption a enchanté les amateurs.

L'apéro-concert fait toujours recette et celui proposé dimanche dernier 11/11 était en tout point formidable. Le prochain pourrait se dérouler autour du thème de la Saint-Patrick vers la mi-mars 2019.

Une coopérative jeunesse de services est à l'étude par le CSI, il s'agit d'un projet d'éducation à l'entrepreneuriat coopératif pour l'année 2019.

Une quinzaine de jeunes âgés de 16 à 18 ans vont créer une entreprise afin de proposer leurs services sur le territoire.

A venir :

- Mardi 20 novembre, séance de cinéma « Au revoir là-haut » à 20h30.
- Samedi 15 décembre, petit déjeuner des associations sur « la sécurité et l'organisation d'une manifestation ».
- Vendredi 21 décembre, spectacle « Allez les filles » en partenariat avec le jardin de verre
- Jeudi 27 décembre à 17h et 20h séances de cinéma pour enfants « Ferdinand »
- Samedi 12 janvier 20h30 et dimanche 13 janvier 15h, spectacle du magicien « Ben Rose »

## **VI. AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS**

### **VI.1. Décisions prises par application d'une délégation du conseil municipal**

Monsieur le maire précise que selon l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte des décisions prises en application d'une délégation du conseil municipal lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante. Il informe à ce sujet les conseillers municipaux, qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption de la commune à l'occasion de cinq ventes d'immeubles situés : rue des Amourettes, rue Louison Bobet, rue des Bruyères (x2) et rue de la Bastille.

### **VI.2. Beffroi de l'église**

L'inauguration du Beffroi s'est déroulée le vendredi 9 novembre dernier. Une cinquantaine de personnes ont participé à cet événement notamment : Noële SERRIE déléguée du choletais de la Fondation du Patrimoine, les donateurs ayant répondu favorablement à la campagne de souscription lancée avec la Fondation pour cette opération, l'association Histoire et Patrimoine, des représentants de la paroisse ainsi que l'entreprise LUSSAULT qui a réalisé les travaux.

### **VI.3. Conseil municipal**

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le lundi 10 décembre à 20h30.